



Toulouse, le 16 décembre 2011

Communiqué à la Presse

Vigilance face aux risques d'intoxication au monoxyde de carbone

Compte tenu des événements climatiques, des coupures d'électricité se produisent. La plus grande vigilance est donc recommandée en cas d'utilisation de chauffages d'appoint ou de groupes électrogènes.

Merci de diffuser le message suivant :

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès. Il peut être émis par les groupes électrogènes et les chauffages d'appoint s'ils ne sont pas utilisés de façon appropriée.

- N'installez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...) : ils doivent être placés à l'extérieur des bâtiments.
- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont uniquement conçus pour une utilisation brève et intermittente.
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue.

Contacts Presse

ARS : Muriel Amilhat-Guelfi : ☎ : 05 34 30 25 68

Préfecture de région : Hélène MALAVAUD ☎ 06.83.06.87.48/05.34.45.38.31

1, place Saint-Etienne -31038 TOULOUSE CEDEX 9- ☎ 05-34-45-34-45

<http://www.midi-pyrenees.pref.gouv.fr>